Depuis l'assassinat sur le sol irlandais de Sophie Toscan du Plantier, née Bouniol, en décembre 1996 à la veille de Noël, sa famille n'a jamais cessé de lutter, contre la souffrance de la perte puis, relayée depuis 2007 par l'Assoph (Association pour la vérité sur l'assassinat de Sophie), contre la souffrance infligée en continu par les insuffisances de la justice. Cette justice dans laquelle croire et encore espérer relève de l'obligatoire combat. Après onze années de demandes répétées auprès des appareils de justice irlandais et français, d'attentes, de faux espoirs, la situation ayant atteint un seuil insupportable de douleur, la naissance de cet élan collectif trouvait sa raison d'être dans la nécessité aussi de mettre fin à l'injuste – de le suspendre du moins – et de faire progresser, pour soi et pour autrui, pour l'avenir aussi, le droit, dans et par l'Europe en progrès aussi dans le rapprochement. Au nom d'une idée simple et initiale : la justice.

En quatre années d'existence, nous tous, par adhésion ou par toute autre forme de soutien, avons apporté une certitude au fils de Sophie, à ses parents, à ses frères, celle de ne plus se sentir isolés pour faire face aux annonces prématurées, aux fausses certitudes et blocages de tous ordres. Grâce à la force du collectif et des volontés individuelles coordonnées et mises en commun, les actions engagées, comme celles que nous envisageons, les questions que nous posons, trouveront prochainement des réponses favorables à la réalisation de notre objectif : la vérité.

A tout cela, c'est le devoir et l'honneur de l'Université de faire écho.







CRDH



## LES DROITS FONDAMENTAUX ET LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN

RÉFLEXIONS AUTOUR DE L'AFFAIRE SOPHIE TOSCAN DU PLANTIER NÉE BOUNIOL

### Vendredi 22 février 2013 de 14h à 19h

Université Paris II 12 Place du Panthéon 75005 PARIS

Salle des Conseils Galerie Soufflot, Escalier M, 2e étage

**Inscription demandée** : crdh@u-paris2.fr *Journée validée au titre de la formation permanente des avocats* 

#### 14 H. OUVERTURE

Olivier DE FROUVILLE, Professeur à l'Université Paris II Michel PUÉCHAVY, Avocat honoraire au Barreau de Paris Jean-Antoine BLOC, Vice-président de l'ASSOPH

#### 14 H 30

# SPÉCIFICITÉ ET FINALITÉ DES PROCÉDURES PÉNALES EUROPEENNES

#### **Bertrand FAVREAU**

Président de l'Institut des droits de l'homme des avocats européens

#### 15 H

## LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN ET L'ASILE

#### Valérie MUTELET

Maître de conférences à l'Université d'Artois

#### 15 H 30

## LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN ET LA JURISPRUDENCE DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

## Michel PUÉCHAVY

Avocat honoraire au Barreau de Paris

#### 16 H. DÉBATS

#### 16 H 30 PAUSE-CAFÉ

#### 17 H

## LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROÉEENNE ET LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN

#### Cristina MAURO

Maître de conférences à l'Université Paris II

#### 17 H 30

## LES OBSTACLES À L'EXÉCUTION DU MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN

#### Alain SPILLIAERT

Avocat au Barreau de Paris

#### 18 H DÉBATS

#### 18 H 30

#### CONCLUSIONS

**Paul TAVERNIER,** Professeur émérite de l'Université Paris XI

#### BUFFET